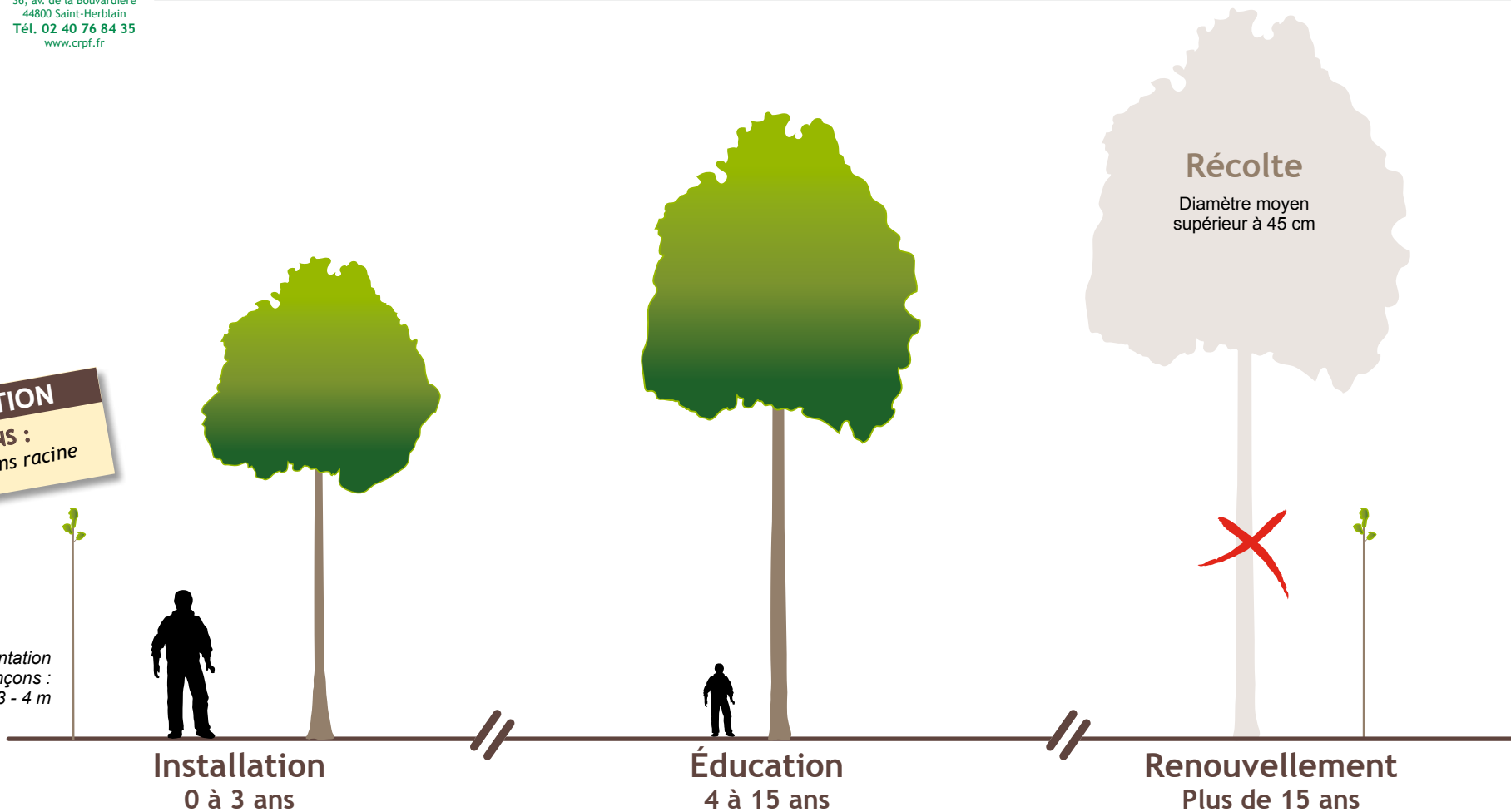


Peupleraies

DÉFINITION
PLANÇONS :
plants sans racine

Plantation
plançons :
hauteur : 3 - 4 m



Objectif

Obtenir à 4 ans une peupleraie défourchée, dégagée de la végétation concurrente.

Obtenir à 15 ans une peupleraie défourchée et élaguée sur au moins 6 m de hauteur

Récolter la peupleraie arrivée à maturité pour permettre l'installation d'un nouveau peuplement.

Actions recommandées

Voir au dos

1

2

3

Peupleraies

Installation 0 à 3 ans

Actions
recommandées

1

Boisement ou reboisement

- **Travail du sol, plantation** (protection des plançons contre le gibier et les rongeurs) : entre 156 (8 x 8 m) et 204 (7 x 7 m) plançons par hectare
- Dégagements localisés des arbres pour éviter la concurrence herbacée.

1 an après la plantation

- Remplacer les plançons manquants.

1 à 3 ans

- Dégagements localisés des arbres
- Défouage
- Entretien entre les arbres, si nécessaire.

Éducation 4 à 15 ans

2

Défouage

- **Couper les fourches au fur et à mesure** du développement des arbres ou au moment de l'élagage.

Élagage

- **En 2 passages au minimum**, jusqu'à 6 m de hauteur au moins.
Premier passage lorsque le tronc atteint 30 cm de circonférence à 1,30 m de hauteur.
Deuxième passage lorsque le tronc atteint 45 - 60 cm de circonférence à 1,30 m de hauteur.
- A chaque passage, la hauteur élaguée ne doit pas dépasser 50 % de la hauteur totale de l'arbre.

Renouvellement Plus de 15 ans

3

Récolte du peuplement

- Le diamètre moyen des arbres est supérieur à 45 cm (135 cm de circonférence)
- Couper en une fois tout le peuplement.
- Nettoyage du terrain.
- Reboisement : 1 installation

CONSEIL PLUS

Veiller à la bonne exécution des chantiers, notamment pour la protection des sols et des eaux en s'appuyant sur le cahier des charges de l'exploitation forestière de PEFC.